

Affiché le : 28 août 2026

AVIS

Le Maire de Bagnères de Luchon informe ses administrés que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 4 septembre 2026 à 20h00, salle du conseil municipal en mairie.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2026.

AFFAIRES COMMUNALES

Affaires générales

1. Régime des délégations – Compte-rendu des décisions intervenues.

Affaires financières

2. Institution de la taxe communale sur les entreprises exploitant des engins de remontées mécaniques et approbation d'une convention de répartition entre les communes du domaine skiable de Luchon-Superbagnères.

3. Dépenses à imputer au compte 623 / Fêtes et cérémonies

4. Refacturation des frais d'administration générale du budget principal aux budgets annexes eau et assainissement

Affaires sportives

5. Coupe de France VTT enduro 2026

Marchés publics

6. Convention de groupement de commandes entre la commune de Bagnères de Luchon et le centre communal d'action sociale (CCAS) pour la passation de marchés publics de prestations d'assurances – autorisation de signature.

Ressources humaines

7. Modification de la délibération n° DEL20230178 du 27 novembre 2023 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de la commune de Bagnères-de-Luchon.

8. Ouverture d'un emploi d'animateur/animatrice soigneur/soigneuse en contrat pour accroissement temporaire d'activité à termes précis à la régie du centre équestre de Luchon.

Questions diverses.

Bagnères de Luchon, le 28 août 2026,
Le Maire,
Sébastien DENARD

